

Procès-verbal n° 10 de la réunion du Conseil d'Administration du 10 décembre 2019

Présents : Mmes I. Delrue, M. Joliet, C. Porphyre, MM. Collard (*trésorier général*), JP. Delchef (*président*), S. Faraone, J. Nivarlet (*vice-président*), B. Scherpereel (*secrétaire général*)

Excusés : MM P Flament (mission Fiba), A. Geurten (maladie)

La réunion se tient à Jambes dans les locaux de l'Adeps. Elle débute à 17h00.

0. Approbation de l'ordre du jour

Les membres du conseil d'administration approuvent l'ordre du jour tel que présenté.

1. Fonds des jeunes

1.1. Rapport de la commission législative du 4 décembre 2019

Le président fait rapport de la réunion de la commission législative du 4 décembre 2019 au cours de laquelle la méthode de travail préconisée a été retenue et devrait permettre de présenter une première approche de la réforme du fonds des jeunes lors de l'assemblée générale de mars 2020.

Le conseil d'administration se félicite de l'avancée des travaux.

1.2. Position du CdA sur les propositions débattues lors de la commission législative.

Les membres du conseil d'administration définissent leur position sur les différents points débattus lors de la réunion de la commission législative. Le président est chargé de transmettre les résultats de leurs réflexions.

2. Proposition de modifications statutaires pour l'AG de mars 2020

Après examen, les membres du conseil d'administration décident de déposer les propositions de modifications statutaires suivantes :

- Mise en conformité de tous les articles des statuts de l'ASBL avec le Code des sociétés et des associations
- PA 25 : publication du procès-verbal de l'AG
- PA 49bis : statut & compétences de la commission financière
- PA84 : prévoir la mutation définitive de province
- PA86 : permettre la création de clubs qui ne participent pas à la compétition
- PC 56 : revoir les obligations de jeunes en matière d'inscription d'équipes de jeunes
- Mini basket sanctions en cas de non-respect du règlement
- PF 8 : reprendre la compétition PBL dans la liste des championnats visés par son application
- PF17bis : répartition de certaines dépenses par quotité (selon le nombre d'équipes) et non plus de manière forfaitaire, dépenses décidées par l'assemblée générale ou l'assemblée provinciale

- PJ 3 : Conditions de nomination des membres des organes judiciaires
- Normes des sanctions : sanctions pour actes de racisme
- Normes des sanctions : sanctions pour insultes sur les réseaux sociaux

3. Suivi des réflexions sur la promotion du BB

Avant de poursuivre les réflexions sur les actions à entreprendre pour assurer la promotion du basket, les membres du conseil d'administration décident de procéder à l'actualisation d'un état des lieux sur la base des travaux du groupe de travail « promotion » et axé sur

- Le volet « quantitatif » :
 - L'évolution du nombre de clubs depuis les 10 dernières années
 - L'évolution du nombre d'affiliés selon les critères de « genre et de tranche d'âge »
 - l'évolution du nombre d'équipes par catégorie
 - la comparaison à d'autres fédérations (football, tennis, hockey...)
- Le volet « cartographique » :
 - la localisation des clubs de basket actuels en fonction de la densité de la population
 - la rédaction d'un cadastre des infrastructures privées et publiques qui permettent la pratique du basket
- Le volet « consultation des acteurs de l'AWBB » n'est pas envisagé au vu l'actualité du moment

4. Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2019

Les membres du CdA approuvent le procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2019 tel qu'il a été publié dans la Newsletter n° 827 du 06 décembre 2019.

5. Suivi des décisions prise lors de la réunion du 26 novembre 2019

5.1. Courrier du Secrétaire général

Les membres du CdA prennent connaissance des courriers rédigés par le secrétaire-général.

5.2. Comparution des membres du comité provincial de Liège : procédure de l'article PA 74ter

Les membres du conseil d'administration accueillent MM .J.M. Weber et L. Beck, ce dernier accompagné de Maître Wahib EL HAYOUNI du barreau de Gent.

Après avoir rappelé que la comparution de MM Weber et Beck, membres du comité provincial de Liège doit s'appréhender dans le seul cadre de l'article PA 74ter suite à leurs absences excusées mais répétées au cours des derniers mois et constatées par le président et la secrétaire du CP Liège, le président leur donne la parole.

Mr Weber reconnaît le nombre de ses absences qu'il explique par ses séjours à l'étranger. Il rappelle qu'à chaque fois il a demandé à ses collègues de bien vouloir excuser son absence et il souligne par ailleurs que les tâches qui lui ont été confiées ont toujours été exécutées avec soin.

Le conseil de Mr L. Beck retrace les problèmes que ce dernier a rencontrés depuis le retrait de ses fonctions initié par une décision du conseil d'administration en septembre 2018. Il rappelle qu'à aucun moment le comité provincial ne lui a proposé de prendre en charge d'autres tâches compatibles avec le respect de la décision du conseil d'administration et que de ce fait il s'est posé la question de l'utilité de sa présence à des réunions de l'instance provinciale s'il n'avait aucune activité au sein de celle-ci.

Mr L. Beck complète les propos de son conseil en insistant sur le fait qu'il était disposé à prendre en charge toute tâche qui lui serait confiée et que dès cet instant, sa présence aux réunions du comité provincial serait effective.

Après avoir rappelé que l'exercice du mandat d'une instance provinciale, confié par l'assemblée provinciale des clubs, comprend non seulement l'exercice des tâches que les membres se répartissent de

manière autonome mais également la participation effective aux prises de décisions collégiales qui sous-tendent le bon fonctionnement d'une instance responsable de la gestion du basket provincial, le conseil d'administration décide de

- reconnaître la validité des motifs d'excuse pour l'absence des intéressés aux réunions du comité provincial de Liège ;
- convier le comité provincial de Liège à adresser à nouveau des invitations aux 2 intéressés à participer à ses réunions ;
- de lui ordonner de proposer des tâches à Mr L. Beck sans toutefois remettre en question la répartition des fonctions actuelles qui reste valable jusqu'à la fin de la saison 2019-2020 ;
- de procéder à une évaluation des présences de MM Weber et Beck aux réunions du comité provincial de Liège pendant la période s'étendant de janvier à mai 2020 avant d'envisager, le cas échéant, la poursuite ou non de la procédure prévue à l'article 74 quater.

En outre, le conseil d'administration sera présent lors de la prochaine réunion du comité provincial de Liège.

5.3. Indemnités de formation CEB Fleurus

Suite aux nouveaux éléments du dossier recueillis par le trésorier général, le conseil d'administration décide de poursuivre l'examen de la demande.

5.4. Dossier Musson

Suite aux informations recueillies par I. Delrue, le dossier est en continuation.

6. Compétences administratives du conseil d'administration

6.1. Dates des réunions du conseil d'administration.

Les dates des réunions du conseil d'administration sont fixées comme suit :

- Mardi 14 janvier 2020 17h00
- Mardi 4 février 2020 17h00
- Mardi 18 février 2020 18h00
- Mardi 3 mars 2020 17h00
- Mardi 31 mars 2020 17h00
- Mardi 21 avril 2020 18h00
- Mardi 12 mai 2020 17h00
- Mardi 2 juin 2020 17h00
- Mardi 30 juin 2020 18h00

6.2. Statut des entraîneurs provinciaux

Suite à l'intervention de Mr C. Gilon, entraîneur provincial de Namur et portant sur le statut social et fiscal des entraîneurs provinciaux, le conseil d'administration confirme qu'il n'entre pas dans les intentions de l'AWBB de conclure des contrats d'emploi à temps partiel avec les intéressés, la conclusion d'une convention de bénévolat étant recommandée.

7. Compétences judiciaires du conseil d'administration

Sur proposition du procureur régional Hancotte, les membres du conseil d'administration confirment la nomination de Mr Jacques Meurice en qualité de membre ad hoc du Conseil Régional Judiciaire pour sa séance du 9 décembre 2019.

8. Gestion du personnel

8.1. Rapport verbal de la réunion de la DT du 10 décembre 2019

Le président fait rapport de la réunion du personnel de la direction technique de cet après-midi au cours de laquelle certaines dispositions du règlement de travail ont été débattues tout comme la préparation du volet 2020 du plan programme et les modalités de collaboration avec les différentes catégories de vacataires.

8.2. Prolongation du contrat de Maud Bourmanne (secrétariat général)

Les membres du conseil d'administration décident de prolonger le contrat de madame M. Bourmanne pour une durée de 6 mois.

8.3. Nouvelles d'Etienne Croon

Si l'incapacité de travail de Mr E. Croon était prolongée, les membres du conseil d'administration décident de le remplacer par un intérimaire.

8.4. Prolongation de contrat de Guillaume Lecocq (éducateur)

Les membres du conseil d'administration décident de prolonger le contrat de Mr Guillaume Lecocq pour une durée de 6 mois.

9. Nouvelles des départements

9.1. Département Coupes

9.1.1. Désignation des clubs organisateurs des ½ finales et finales 2020

Les membres du conseil d'administration approuvent les propositions du département portant sur la désignation des clubs organisateurs des ½ finales et finales des Coupes AWBB 2020 :

- ½ finales : CFB Fleurus et Royal IV
- Finales : Royal Gallia Beez

10. Calendrier des activités

- 10.1. 13.12.2019 : Journée des fédérations par l' AISF : le président et le directeur technique y participeront
- 10.2. 21 décembre 2019 tournoi de Noel à Jumet
- 10.3. All Star Game 28 décembre 2019
- 10.4. Christmas Basket
- 10.5. Tournoi à Courtai

La prochaine réunion aura lieu le mardi 14 janvier 2020 à 17h

Les demandes des clubs ou des organes fédéraux pourront être envoyés jusqu'au 9 Janvier 2020

Bernard Scherpereel

Secrétaire-général

Delchef Jean-Pierre

Président